



**- Propos liminaire du
Comité Social d'Administration Local
et
Comité Social d'Administration Local Formation Spécialisée
des mardi 23 et mercredi 24 juin 2026 -**

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, Camarades,

Nous ouvrons cette instance alors que la situation salariale dans la Fonction publique vient de franchir un nouveau cap dramatique.

Face à l'inflation, le choix politique est de maintenir le gel du point d'indice pour la troisième année consécutive et de ne pas modifier les grilles indiciaires ! Une belle logique...

Avec la hausse automatique du SMIC au 1er juin, la réalité est désormais intenable : au 1er juillet, 862 000 agents publics seront payés au SMIC.

- En catégorie C : Sur la grille C1, 10 échelons sur 11 sont sous le salaire minimum.

Un agent va passer 19 ans de sa vie professionnelle sans que son ancienneté n'ait le moindre effet sur sa paye indiciaire !

- En catégories B et A : Le fléau se généralise. Des agents débutent au SMIC, et même des élèves stagiaires touchent désormais moins que le salaire minimum.

- Toutes les pensions de catégorie C sont structurellement inférieures au SMIC, y compris au sommet du C3.

Comment l'administration peut-elle encore feindre de s'interroger sur la crise d'attractivité de nos métiers et la désertion des concours ?

Exiger des diplômes et la réussite de concours sélectifs pour offrir le SMIC et bloquer les carrières pendant deux décennies est un signal de profond mépris.

Disons-le clairement :

si on ne voulait plus de fonctionnaires, on ne s'y prendrait pas autrement.

L'indemnité différentielle n'est pas une avancée, c'est le cache-misère d'une faillite structurelle. La CGT exige l'ouverture immédiate de négociations pour la revalorisation urgente du point d'indice, son indexation sur l'inflation et une refonte complète des grilles A, B et C.

Le service public meurt de l'austérité, il y a urgence sociale !

En évoquant le Tableau de Bord de Veille Sanitaire :

le nombre de dépôt de fiches de prévention du risque psychosocial n'est pas en baisse : il reste constant.

L'analyse des chiffres démontre qu'un dépôt de 22 fiches simultanées d'un même service peut ne compter que pour 1, soient 5 fiches en 2024, et 5 en 2025.

L'indicateur 2 sur les jours d'arrêt maladie est aussi faussé :

avec les jours de carence et le traitement à 90 %, les collègues préfèrent venir au travail malades, voire ils posent congés, comme le souligne aussi l'indicateur 3.

La CGT demande fermement pour le niveau national la mise en place de mesures salariales cohérentes, et à hauteur des enjeux de la Dgfp.